



Donnation d'une maison a son fils

Par **aliciadu33**, le **11/04/2012 à 09:25**

Bonjour,

Ma mère possède la maison de son père à plus de 50%.

A ce jour mon grand-père et ma mère souhaite me donner la maison.

Sa valeur est a peu pres de 350 000€.

Avec mon amie nou souhaiterions y faire des travaux de rénovation d'une valeur d'environ 100 000€.

Pouvons nous faire le crédit sans que la maison nous appartiennent ?

Si non, comment ca se passe au niveau de la donation ? Combien de frais environ allons nous payer afin que nous soyons propriétaire de la maison que ca soit en usufruit ou pleinement ?

Merci a tous pour vos réponse

Par **amajuris**, le **11/04/2012 à 10:15**

bjr,

il est risqué de faire des travaux dans un bien immobilier qui ne vous appartient pas.

si vous proposez une autre garantie à la banque pourquoi pas ?

pour être pleinement propriétaire, il faut que les propriétaires vous fassent des donations.

prévenez votre amie que le bien ne lui appartiendra pas donc donc elle n'a pas peut être pas intérêt à investir.

cdt